PUY-de-DÔME
SAPEURS-POMPIERS

POLE DEVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT ET DES COMPETENCES
Groupement formation

Clermont-Ferrand, le 29 janvier 2026

Réf. : PDVC/GF/BA/EM/PB/N°143 /2026
Affaire suivie par :
ICN Estelle MONTAGNER / Ltn Pascal BODIN
☎ 04.73.98.15.64 / 04. / 04.73.60.63.98
e_montagner@sdis63.fr / p_bodin@sdis63.fr

NOTE DE SERVICE

NS/GF/PDVC/2026/N°3

Objet : -Application bilan XABCDE et fiche bilan secouriste.
Réf: -Arrêté du 24 avril 2009 relatif à la mise en œuvre du référentiel portant sur l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente.
- Convention SAMU/SDIS relative à l'application du référentiel portant sur l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente.
- Référentiel commun sur l'organisation de secours à personne et de l'aide médicale urgente (intégré à l'arrêté du 24 avril 2009).
- Bilan XABCDE (Prehospital Trauma Life Support - PHTLS).

P.J.: -Fiche bilan

L'évolution des pratiques en matière de secours à personne et d'aide médicale urgente conduit le SDIS 63 à adopter le bilan XABCDE, une méthode structurée et efficace pour identifier rapidement les détresses vitales.

Ce bilan, inspiré des bonnes pratiques internationales (notamment du PHTLS), permet une évaluation des victimes facilitant la prise de décision et la coordination avec les structures médicales d'accueil. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des soins préhospitaliers et répond à un besoin croissant de clarté, de rapidité et de précision dans la transmission des informations aux équipes médicales, notamment au SAMU.

La présente note officialise la mise en service de la transmission des bilans en XABCDE et de la nouvelle fiche bilan secouriste.

1- OBJECTIFS

Le bilan XABCDE vise à :
- Identifier en moins de deux minutes et sans matériel une détresse vitale ;
- Structurer la transmission des informations aux équipes médicales, en particulier au SAMU ;
- Faciliter la coordination entre les secours et les structures d'accueil.

2- MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE BILAN

a. Rappel réglementaire

Le référentiel commun sur l'organisation de secours à personne et de l'aide médicale urgente précise que le bilan fait l'objet d'un document appelé « fiche bilan » qui est remis à la structure d'accueil.

Cette fiche est complétée par le chef d'agrès et actualisée en cas d'événement nouveau en cours d'intervention.

b. Dotation et archivage

L'ensemble des VSAV et des lots de secours des casernes seront dotés de fiches bilan, dont la distribution interviendra en complément de cette note.

Cette nouvelle fiche bilan secouriste est constituée de deux feuillets :
- L'original, conservé pour l'année en cours dans la caserne sous la responsabilité du chef de caserne, avant d'être transmis pour archivage au PSSM au mois de janvier de l'année N+1 ;
- Le duplicata, laissé à la structure d'accueil (service d'accueil des urgences, privées ou publiques).

c. Renouvellement

Le réapprovisionnement en fiches bilan se fera par l'intermédiaire des bons de commandes VSAV et lots de secours auprès du service pharmacie.

La présente note est applicable à compter du **2 février 2026**. À partir de cette date, les anciennes fiches bilan ne devront plus être utilisées et devront être détruites par les casernes.

Celle-ci sera réactualisée avec le déploiement des tablettes numériques en 2027 qui intégreront les bilans dématérialisés.

Les chefs de compagnie, les chefs de caserne, les chefs d'agrès sont chargés, chacun en ce qui le concerne de son application. Le groupement formation reste à disposition pour toute question complémentaire.

Le directeur,

Le Contrôleur Général Christophe GLASIAN
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme,
Chef du Corps départemental

Destinataires :

➢ pour information :
- M. le DDSIS, les chefs de pôles et de groupement.
- M. les chef(fes) des services des Urgences du Puy-de-Dôme.
- M. le chef du SAMU 63.

➢ pour action :
- M. les chef(fes) de compagnies et de casernes.
- M. le RD SSUAP.